

IMPUTATION BUDGÉTAIRE

Chap. 23 Art. 2315

Coût de : Voirie : 5,1 M€ TTC

Annexe eau : 0,5 M€ TTC

**RAPPORT N° 06/5-10
au Conseil Municipal**

OBJET

**AMENAGEMENT DES VOIES D'ACCES A LA MAISON D'ARRET DE DOMENJOD
APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE GTOI
LOT N° 1 VOIRIE / RESEAUX**

(Mandat de réalisation confié à la SODIAC le 04 mai 2004)

Par Délibération en date du 18 décembre 2003, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation de la voie d'accès à la future maison d'arrêt et au terrain de football de Domenjod.

Un mandat entre la SODIAC et la Ville de Saint Denis a été signé le 29 avril 2004, en vue d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

La réalisation de cette nouvelle voie est nécessaire afin de désenclaver la nouvelle maison d'arrêt située sur le plateau de Domenjod (prévue pour 2006) depuis la route départementale 50.

Le programme consiste en la réalisation :

- d'une voie de 12 mètres d'emprise comprenant :
 - une chaussée de 6 mètres
 - un trottoir de 2 mètres
 - un accotement de 4 mètres en moyenne
- d'un réseau d'assainissement d'eaux pluviales
- d'un réseau d'adduction d'eau potable
- d'un réseau d'éclairage public,
- de réseaux divers : téléphone, basse tension...

Par Délibération en date du 11 mars 2005, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés de travaux avec les entreprises :

- GTOI pour le lot n°1 – Voirie / Réseaux pour un montant de 2 423 338,87 € TTC
- BOURBON LUMIERE pour le lot n° 2 – Eclairage Public pour un montant de 155 833,13 € TTC.

RAPPORT N° 06/5-10

Pour le lot n°1 – Voirie / Réseaux, le présent Avenant n° 1 au marché de travaux de GTOI prend en compte des modifications techniques pour des dispositions non prévues au marché portant principalement sur les points suivants :

- pose d'un réseau d'alimentation en Eau Potable sur un nouveau tracé,
- intégration des modifications demandées par la CGE pour le regard de réduction de pression,
- réalisation de tranchées pour rajout de câbles EDF basse et moyenne tension,
- réfection de tranchées en enrobés,
- modification du réseau de téléphonie : 7 fourreaux au lieu de 5 fourreaux et chambres de tirages L1T, L3T et L4T,
- quantités supplémentaires pour terrassement en terrain rocheux,
- modifications des clôtures.

L'incidence financière de l'avenant n° 1 au marché de travaux est la suivante :

- marché initial : 2 423 338,87 € TTC
- avenant n° 1 : 358 050,00 € TTC
- nouveau montant du marché : 2 781 388,87 € TTC

L'incidence financière de l'avenant n° 1 est de 14,78 % par rapport au marché initial.

Au vu du retard constaté dans l'exécution des travaux dû principalement au retard dans la libération des emprises foncières et au vu des aléas de chantier rencontrés et des travaux supplémentaires, le délai global d'exécution des travaux fixé initialement à 7 mois a été porté à 13 mois et 21 jours, soit une fin de travaux au 22 septembre 2006.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 24 août 2006, a donné un avis favorable sur l'avenant n° 1 au marché de travaux.

Le nouveau bilan financier prévisionnel de l'opération réactualisé fait apparaître un montant global de l'opération estimé à 5,6 M € TTC au lieu de 5,3 M € TTC prévu initialement.

Par rapport à l'ensemble des éléments cités ci-dessus, je vous demande en conséquence :

- 1 – D'augmenter l'enveloppe budgétaire comme suit :
 - Voirie – 5,1 M € TTC (au lieu de 4,9 M € TTC initialement)
 - Budget annexe de l'eau – 0,5 M € TTC (au lieu de 0,4 M € TTC initialement)

Les crédits définis seront inscrits au chapitre 23 Article 2315 du budget.

RAPPORT N° 06/5-10

- 2 – D'approuver l'Avenant n° 1 au marché de travaux de GTOI d'un montant de 358 050,00 € TTC
- 3 – D'autoriser le représentant de la SODIAC à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux de GTOI.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 06/5-10
du Conseil Municipal
en séance du lundi 11 septembre 2006

OBJET

**AMENAGEMENT DES VOIES D'ACCES A LA MAISON D'ARRET DE DOMENJOD
APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE GTOI
LOT N° 1 VOIRIE / RESEAUX**

(Mandat de réalisation confié à la SODIAC le 04 mai 2004)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 août 2006 sur l'avenant n° 1 au marché à l'entreprise GTOI (lot n° 1) pour un montant de 358 050,00€ TTC ;

Sur le RAPPORT N° 06/5-10 du Député-Maire,

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise l'augmentation de l'enveloppe budgétaire comme suit :

- Voirie – 5,15 M € TTC (au lieu de 4,9 M € TTC initialement)
- Budget annexe de l'eau – 0,5 M € TTC (au lieu de 0,4 M € TTC initialement)

Les crédits définis seront inscrits au chapitre 23 article 2315 du budget.

DELIBERATION N° 06/5-10

ARTICLE 2

Approuve l'Avenant n° 1 au marché de travaux de GTOI d'un montant de 358 050,00 € TTC.

ARTICLE 3

Autorise le représentant de la SODIAC à signer l'Avenant n° 1 au marché de travaux de GTOI.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **18 SEP. 2006**

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA

COMMUNE DE SAINT-DENIS

Marché de travaux

AVENANT N°1

Lot 1 – VOIRIE & RÉSEAUX

**TRAVAUX RELATIFS A L'AMÉNAGEMENT
DES VOIES D'ACCÈS A LA MAISON D'ARRÊT
DE DOMENJOD**

MAÎTRE D'OUVRAGE :	MAIRIE DE SAINT-DENIS 14 rue de Paris 97719 SAINT DENIS MESSAG CEDEX 9
MANDATAIRE :	SODIAC 50 quai Ouest – BP 710 97474 SAINT DENIS CEDEX
MAITRÎSE D'OEUVRE :	MAIRIE DE SAINT-DENIS 14 rue de Paris 97719 SAINT DENIS MESSAG CEDEX 9
TITULAIRE DU MARCHÉ : - Lot n° 1 -	GTOI
MARCHÉ N° En date du	05022-01 20/04/05
MONTANT INITIAL :	2 233 492,05 € HT
soit	2 423 338,87 € TTC
MODIFICATIONS SUCCESSIVES DU MONTANT :	Néant

1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de modifications de projet suite à des aléas, à des demandes de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre dont la désignation et l'incidence financière sont indiquées dans le tableau ci-dessous:

N°	Date devis	Désignation	Montant HT	Montant TTC
12180 / 2005	08/11/05	canalisation fonte DN 400 sur nouveau tracé de 606ml au lieu de 548ml ; réfection de chaussée en enrobés ; canalisation fonte DN 400 sur accès prison sur 109 ml ; PEHD DN 75 sur accès réservoir sur 149 ml	61 037,67	66 225,87
12199 / 2005	10/11/05	clôture lotissement Arzac (muret de 3,5ml et grillage de 5ml sur ht de 1,50m)	642,50	697,11
10522 / 2006	28/03/06	regard d'eaux usées pour la parcelle de M. ATIN	4 178,26	4 533,41
10523 / 2006	29/03/06	démolition sur 15ml et reconstruction sur 17ml de la clôture de la parcelle de M. GIGANT	4 466,00	4 845,61
10524 / 2006	29/03/06	cloture en grillage simple torsion de 96ml sur ht 1,50m de la parcelle de M. BEGUE	3 936,00	4 270,56
016.01 / 2006	15/05/06	terrassements en surlargeur de tranchée, sable pour lit de pose et fourreaux TPC 110 et 160 pour rajouter un ou plusieurs câbles BT ou HTA à la tranchée commune des réseaux secs prévue au marché	39 192,98	42 524,38
017.01 / 2006	15/05/06	fourreaux PVC : 7 unités au lieu de 5 sur 1095ml et 3 unités au lieu de 5 sur 551ml; chambres L1T : 1, L2T : 4 au lieu de 15, L3T : 2, L4T : 9	24 021,01	26 062,80
018.01 / 2006	15/05/06	modification de la chambre du réducteur de pression et ses équipements suite à la demande de la CGE	8 166,20	8 860,33
		quantités supplémentaires pour abattage d'arbres (74 au lieu de 22)	24 128,00	26 178,88
		quantités supplémentaires pour déblais rocheux (2837,18 au lieu de 495)	52 487,81	56 949,27

.../...

		autres variations de quantités	107 743,57	116 901,77
--	--	--------------------------------	------------	------------

TOTAL			330 000,00	358 050,00
--------------	--	--	-------------------	-------------------

Les pièces suivantes sont jointes en annexe :

- Bilan prévisionnel de fin de chantier indiquant les nouvelles quantités prévisionnelles et les prix nouveaux ;
- liste des prix nouveaux,
- devis cités ci-avant.

2 – INCIDENCE FINANCIÈRE DE L'AVENANT ET NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

▪ Marché initial :	2 423 338,87 € TTC
▪ Avenant n° 1 :	358 050,00 € TTC
▪ Nouveau montant du marché	2 781 388,87 € TTC

3 – INCIDENCE SUR LE DÉLAI

Le délai global d'exécution des travaux fixé initialement à 7 mois, a été porté à 13 mois et 21 jours, soit une fin de travaux au 22 septembre 2006, pour les raisons suivantes :

- retard constaté dans l'exécution des travaux dû principalement au retard dans la libération des emprises,
- exécution des travaux supplémentaires,
- un jour d'intempéries non réputé prévisible (5 jours réputés prévisibles prévus au marché).

4 – RENONCEMENT AU RECOURS

Le présent avenant vaut renonciation à toutes demandes, revendications ou réclamations ayant pour origine des faits ou des événements connus ou survenus antérieurement à la date de signature du présent avenant.

5 – MODIFICATION DES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant lesquelles prévalent en cas de différence.

A, le

A, le

L'Entrepreneur
(avec mention « lu et approuvé »),

Le Mandataire agissant au nom et pour le
Compte du Maître d'Ouvrage,